



AVIS

Signature et approbation traités internationaux

**Avant-projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole sur
les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à
Bruxelles le 29 juin 2016**

21 février 2019

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	18 janvier 2019
Demande traitée par	Commission Economie-Emploi-Fiscalité- Finances
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	21 février 2019

Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment au Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles le 29 juin 2016.

Ce Protocole complète l'Accord relatif à une juridiction unifiée du Brevet signé le 19 février 2013 qui organise la centralisation du contentieux en matière de brevets européens auprès d'une juridiction qui comporte un tribunal de première instance, une cour d'appel et un greffe. Une division locale belge du tribunal de première instance sera créée.

Ce Protocole règle les privilèges et les immunités des juges et du personnel administratif de la juridiction.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

*
* *
*